

*POIX-TERRON le 23.10.2017,*

Mme Bérengère Poletti  
Assemblée nationale,  
126 rue de l'Université,  
75355 Paris 07 SP

**Objet : Contribution de l'association pour la protection de la politique de l'eau.**

Dossier suivi par : Nicolas HARTER, coordinateur – 03.24.33.54.23 – bureau.renard@orange.fr

Madame la Députée

La reconquête du patrimoine naturel exceptionnel que représentent les 500 000 km de rivières progresse grâce aux efforts conjugués des pouvoirs publics et de l'ensemble des usagers de cette ressource. Ressource qui, rappelons-le, rend d'incalculables services à l'Homme, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques. Ressource qui est également, et sans conteste, un capital vital et sans prix pour la qualité de vie de nos concitoyens.

Malgré cette belle lancée pour atteindre le bon état des eaux d'ici 2027, les associatifs que nous représentons s'inquiètent de la future situation des agences de l'eau à compter de 2018, au vu du projet de loi de finances annoncé par le Gouvernement et sur le point d'être voté.

En effet, les baisses de moyens financiers et humains prévues à travers ce projet de loi conduiront à une dégradation significative de la politique de l'eau française, avec des conséquences directes sur l'environnement, l'économie et l'emploi, ainsi qu'à une baisse des capacités de soutien aux collectivités (eau potable, assainissement, etc.).

Depuis 1964, six agences de l'eau correspondant aux six bassins hydrographiques français réalisent un travail remarquable pour maintenir l'objectif fixé par l'Europe. Cette dernière, il faut le souligner, s'est appuyée sur le modèle français de la politique de l'eau pour construire sa propre politique et ensuite la faire appliquer à l'échelle européenne.

Le projet de loi de finances pour 2018 met à mal ce modèle de référence. Il prévoit une diminution de 10 % des budgets d'investissement des agences (avec des disparités selon les agences). Ainsi, comment envisager que ces agences de l'eau pourront atteindre l'objectif fixé par l'Europe, à savoir le bon état des eaux d'ici 2027. D'autres éléments nous inquiètent grandement : l'annualisation et la globalisation des budgets des agences de l'eau, le financement par les agences de l'eau des parcs nationaux et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), ou encore la forte baisse des effectifs des agences de l'eau.

La ressource en eau paye déjà un lourd tribut dû aux conséquences du changement climatique comme le démontre la sécheresse récente. Au vu de ces fortes inquiétudes, il nous faut maintenir les actions engagées et les amplifier. Nous vous demandons donc d'intervenir lors de l'examen du projet de loi de finances pour infléchir les directions prises envers la politique de l'eau française. La France se doit de maintenir et de garantir le budget des agences de l'eau et leurs capacités d'intervention afin d'atteindre l'objectif fixé par l'Europe. Il en va du maintien de la qualité de cette ressource fragile qu'est l'eau, dont dépend la qualité de vie de nos concitoyens et des générations futures.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, l'expression de notre considération respectueuse.

Le Président de l'association le ReNArd

REgroupement  
des Naturalistes ARDennais  
Jérôme HALLET



Jérôme HALLET.